



# LE DISPOSITIF COLLECTE-TRI-RECYCLAGE, UN CHOIX RESPONSABLE

## REVIPAC, partenaire légitime ?

De par son origine tout d'abord. REVIPAC a été créé en 1993 par les organisations professionnelles de la filière emballage papier-carton et a co-fondé Eco-Emballages. C'est un engagement fort et pérenne de l'industrie papetière, soucieuse d'assurer sa part de responsabilité dans la fin de vie des emballages papier-carton.

De par sa spécialisation. REVIPAC a été créé de surcroît pour assurer la reprise et le recyclage des emballages papier-carton ménagers usagés. Davantage qu'un métier, une prise de responsabilité !

De par son engagement à garantir la reprise et le recyclage des emballages ménagers papier-carton usagés, par son choix d'appliquer le principe de recyclage de proximité, le nouveau dispositif est au service du développement des territoires.

## Toutes les collectivités territoriales sont concernées !

Pour atteindre 75% de recyclage en 2012, tous les citoyens doivent pouvoir trier. L'effort du "citoyen-trieur", le financement du dispositif contribuent aussi à la vitalité de l'économie et du développement local.

Le dispositif collecte-tri-recyclage doit être un véritable service universel. C'est le sens de l'engagement de REVIPAC.

La Garantie de Reprise et de Recyclage s'applique, en effet, à chaque collectivité territoriale signataire d'un contrat avec les organismes agréés et ayant fait appel à la Garantie de Reprise et de Recyclage, cela quelle que soit la taille, la situation géographique de la collectivité, dans des conditions techniques et financières identiques, clairement définies au préalable.

Cet engagement est irrévocable. Quelles que soient les conditions économiques, la mise en

œuvre de la garantie est acquise aux collectivités qui la demandent. Le choix de REVIPAC est celui du dispositif collecte-tri-recyclage au service du développement d'une société de recyclage créatrice de valeurs sur les territoires.

Fondé depuis ses origines sur la mutualisation et la solidarité des professionnels de la filière emballage papier-carton, REVIPAC a démontré au fil des années son rôle essentiel pour la sécurité et la pérennité des dispositifs mis en place.

## Nos valeurs

- > RESPONSABILITÉ > TRANSPARENCE
- > TRAÇABILITÉ > SOLIDARITÉ
- > PÉRENNITÉ > PROXIMITÉ > ÉQUITÉ

# NOUVEL AGRÉMENT BARÈME E (2011-2016)

## Nouveaux standards / Nouvelles conditions financières Revipac

### Nouveaux standards

Revipac garantit la reprise et le recyclage de deux standards\* définis par le cahier des charges d'agrément, (arrêté du 21 Décembre 2010, JO 28/12/2010) qui contient :

#### Standard 1

Papier-carton non complexé issu de la collecte séparée et/ou de la déchèterie. Déchets d'emballages ménagers papier-carton non complexé, mis en balles, contenant 12% d'humidité, triés le cas échéant en deux flux, présentant dans le cas du premier flux une teneur en emballages papier-carton non complexé de 95%, et présentant dans le cas d'un second flux supplémentaire éventuel, une teneur en carton ondulé de 95%.

#### Standard 2

Papier-carton complexé issu de la collecte séparée. Déchets d'emballages ménagers en papier-carton complexe, mis en balles, présentant une teneur en emballages ménagers en papier-carton complexé de 95%, et contenant 12% d'humidité.

\*Il existe un standard optionnel dont Revipac n'assure pas la reprise

### Nouvelles conditions financières Revipac

Le prix de reprise s'entend pour des produits

conformes aux PTM\*\*, conditionnés en balles standards de 601 à 1 200kg, au départ des centres de tris. La tonne s'entend à 12% d'humidité maximum.

\*\*Les PTM précisant les produits des standards sans apporter de contraintes supplémentaires.

#### Standard 1

(Un flux 5.02A ou deux flux 5.02A et 1.05A) - Assimilé 5.02 (5.02A) : 95% d'une valeur de référence européenne du prix départ de la sorte 1.04 (norme EN643).

Cette valeur de référence européenne est établie sur la base de la moyenne pondérée du prix de départ de la sorte 1.04 constatée en France (mercuriale Euwid et relevé de prix Revipac), et en Allemagne (mercuriales PPI et Euwid).

- Assimilé 1.05 (1.05A), (cas de l'existence d'un second flux) : 100% d'une valeur de référence européenne du prix départ de la sorte 1.05 (norme EN643).

Cette valeur de référence européenne est établie sur la base de la moyenne pondérée du prix de départ de la sorte 1.05 constatée en France (mercuriale PPI et relevé de prix Revipac), et au Royaume uni (mercuriales PPI et Euwid).

N.B : Par dérogation, des produits conditionnés en balles « moyennes » de 400 à 600kg sont acceptés avec une

déduction de 6€/tonne pour tenir compte des surcoûts liés au stockage et à la manutention dans l'usine.

Le montant du versement est établi sur la base des prix de reprise tels que calculés ci-dessus et du poids accepté du produit par les repreneurs ; le poids accepté est celui après réfaction éventuelle pour correction d'humidité lorsque celle-ci est supérieure à 12%.

Ce prix de reprise ne pourra pas être inférieur à 25€/tonne (prix de reprise minimum garanti).

#### Standard 2

- Assimilé 5.03 (5.03A) : le prix de reprise est fixé à 0€/tonne au départ des centres de tri\*\*\*. Ce prix pourra faire l'objet d'un ré-examen au terme d'une période de 3 années en fonction de l'évolution des conditions de reprise de cette catégorie.

NB : Par dérogation, l'enlèvement des balles « moyennes » s'effectuera à 0€/tonne au départ.

\*\*\*Le poids accepté est celui après réfaction éventuelle pour correction d'humidité lorsque celle-ci est supérieure à 12%.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'informations.

Des informations complètes vous seront adressées très prochainement.

### Pour en savoir plus...

Retrouvez et téléchargez tous les documents de référence sur notre extranet [www.revipac.com](http://www.revipac.com).  
Identifiant : CT - Mot de passe : Rec\_ct\_10

Publication : REVIPAC - 23-25 rue d'Aumale - 75009 Paris  
Tél. : 01 45 79 88 99 - Fax : 01 45 79 39 33  
Email : [revipac@wanadoo.fr](mailto:revipac@wanadoo.fr)  
Conception : AdGENCY - Rédaction : AdGENCY  
Crédit Photos : Michel Algret



# ACTIONS RÉGIONALES

## COMPTE-RENDU DES VISITES D'USINE

## ÉDITO



Le processus d'agrément est arrivé à son terme, après une intense période de travail de l'ensemble des parties prenantes qui ont élaboré un nouveau cahier des charges, participé à la préparation des agréments des deux sociétés agréées. Les divers éléments techniques se mettent en place, le nouvel agrément entre en application.

REVIPAC qui représente la filière Emballage Papier Carton a apporté sa contribution à ces travaux et nous sommes heureux de constater que le cahier des charges et naturellement l'agrément, ont intégré notre préoccupation traditionnelle, la contribution du système au développement local.

En effet, le dispositif de REP doit, dans toute la mesure du possible, contribuer au développement économique et industriel des territoires. Il donnera alors tout son sens au geste citoyen du trieur, tout en lui permettant de mesurer la réalité et la portée de celui-ci.

Naturellement, REVIPAC continuera à s'engager à la fois à la réussite du dispositif, car c'est l'intérêt général et l'intérêt de la planète qu'il réussisse et que 75% des emballages soient recyclés, et au recyclage de proximité, donnant ainsi la visibilité du dispositif aux citoyens et assurant le juste retour de leurs efforts.

Nous avons su adapter nos engagements pour intégrer les enseignements du passé et modifier en conséquence notre proposition de reprise et de recyclage, comme vous pouvez le découvrir dans ce numéro.

Fidèle à sa conception du dispositif, REVIPAC qui s'est engagé clairement dès l'origine pour permettre l'accès, de chaque citoyen et de toutes les collectivités, à la collecte et au tri, en facilitant le « geste de tri » et en garantissant la reprise et le recyclage effectif des produits collectés et triés, est bien résolu à poursuivre dans cette voie.

Max Lamiot  
Président de REVIPAC

## SOMMAIRE

Édito de Max Lamiot, Président de REVIPAC	1
Enjeux de société	1
Visite de la papeterie SAICA à Vénizel	2
L'exposition REVIPAC	2
Entretien avec M. Carroquino, Directeur de l'usine	3
Le dispositif collecte-tri-recyclage, un choix responsable	4
Nouvel agrément barème E (2011-2016)	4

## ENJEUX DE SOCIÉTÉ

### La révolution Eco-Emballages

Jusqu'au début des années 90, la quasi-totalité des industriels ne se préoccupait pas de la fin de vie des produits et emballages qu'ils fabriquaient et mettaient sur le marché. Les collectivités, responsables de la gestion des déchets de leurs concitoyens, prenaient en charge les coûts liés à leur traitement.

#### 1992 : le tournant !

En avril 1992, un décret impose à toute entreprise mettant sur le marché français des produits emballés, de « contribuer ou pourvoir à l'élimination de ses déchets d'emballages ménagers ». L'internalisation du coût de traitement des emballages usagés est officiellement née.

La filière emballage papier-carton s'engage alors à assumer sa part de responsabilité. Elle participe activement à la création du dispositif Eco-Emballages.

Dans le même temps, la nécessité de construire une société de recyclage s'impose dans un monde où la rareté des ressources naturelles apparaît, chaque jour plus criante, et où la capacité de la nature à accepter les produits usagés se restreint drastiquement.

C'est la fin programmée du « tout-décharge ». L'amélioration très significative des conditions de traitement de nos déchets impose la mise en place d'un nouveau système qui se voit assigner un objectif de recyclage et qui va en partie

masquer les effets des transferts de charges opérés par l'internalisation.

Ces nouvelles orientations n'ont cessé d'être confirmées au cours du temps. En 2008, 60% des emballages ménagers papier-carton usagés ont été recyclés. L'objectif pour 2012 est de 75% pour l'ensemble des emballages ménagers usagés.

### REVIPAC, la Garantie de Reprise et de Recyclage

REVIPAC, organisme à but non lucratif, créé par la filière emballage papier-carton, co-fondateur du dispositif Eco-Emballages, garantit la reprise et le recyclage des produits collectés et triés sur la base du principe de proximité. Ainsi, REVIPAC avec ses partenaires s'engage envers les collectivités territoriales pour le développement de leurs territoires.

Collectivités territoriales rassurées, collectivités territoriales impliquées : cette garantie a véritablement été la clé du succès du recyclage des emballages ménagers usagés.

Voilà posées les bases d'une économie circulaire : la durée de vie de la matière est allongée, les impacts sur l'environnement sont réduits et les déchets transformés en ressource. L'économie alliée à un environnement protégé, ça marche. C'est le modèle de REVIPAC. Un modèle à suivre !



# VISITE DE LA PAPETERIE SAICA VÉNIZEL (02)

Le 02 Décembre 2010, REVIPAC organisait une réunion d'information à la papeterie Saica, située à Vénizel dans l'Aisne. À l'ordre du jour: le processus de recyclage des emballages ménagers usagés et l'engagement de la filière papier-carton. Découvrez le fonctionnement d'une papeterie, qui fait du 100% recyclé.



1. Papeterie de Saica, situé à Vénizel - 2. Balles d'emballages papier-carton usagés - 3. Convoyage des emballages usagés - 4. Pulpeur



5. Salle de contrôles - 6. Sécherie - 7. Bobine mère - 8. Stockage des bobines

Saica Vénizel est une filiale du Groupe Saica fabricant de carton ondulé et de produits d'emballages :

### LE GROUPE

- 3ème producteur de carton ondulé sur le marché Français
- Chiffre d'affaires : 2 013 442 euros
- Effectif total : 8 301 personnes
- Papier récupéré : 2 266 millions de tonnes
- Usines : 43 centres de récupération de papier, 3 usines à papier, 32 usines intégrées, 16 transformateurs, 2 fabricants de plaques de carton ondulé.
- Implantations : Irlande, Angleterre, Espagne, Italie, Portugal.

À l'occasion de la visite de la papeterie Saica située à Vénizel, des représentants du Groupe Saica sont venus présenter les avancées et les grands projets pour la papeterie acquise en 2002. Groupe familial espagnol, Saica est éloigné des logiques boursières traditionnelles et toute sa production se fait à partir de papier à recycler, adoptant ainsi un comportement éthique et responsable. La papeterie de Vénizel produit du papier 100% recyclé (115-220gm<sup>2</sup>) : cannelure et testliner. La part des emballages ménagers usagés recyclés s'élève actuellement à 20 000 tonnes par an, contre 10 000

en 2004. La papeterie travaille au quotidien avec les collectivités territoriales et la proximité constitue une de ses priorités. Elle agit en moyenne dans un rayon de 80 km, intégrant Paris et R.P. Les clients étant de plus en plus exigeants sur la qualité du papier, le site se positionne donc essentiellement sur la production de papier à haute valeur ajoutée (Saikraft, Hydrosaica). Pour accéder à une homogénéisation parfaite du produit, l'usine sépare les fibres longues des fibres courtes. Les fibres longues permettent de donner de la résistance au papier, les fibres courtes lui donnent un aspect de surface. Selon la qualité que l'on souhaite obtenir, la machine va jouer sur l'une ou l'autre de ces deux fibres.

### Des investissements majeurs pour le futur du site :

Le Groupe Saica a investi 82 millions d'euros pour moderniser l'usine et transformer l'une de ses deux machines à papier ainsi que son processus industriel. Comme les participants ont pu le constater lors de cette visite, les installations de la papeterie sont de plus en plus performantes, à titre d'exemple, le pulpeur dispose d'un moteur de 1000 kg watt, alors que la cartonnerie voisine fonctionne sur du 750 kg watt. Ces investissements ont permis d'accroître la capacité de stockage (matière et bobines), de créer un nouvel atelier de pâte à papier et de développer la station d'épuration. Soucieux de protéger l'environnement, le Groupe a financé l'amélioration d'une STEP (Station d'épuration des eaux usées) pour traiter l'eau qui sort de l'usine (Cf schéma). L'eau rejetée est d'abord décantée pour éliminer les matières en suspension. Son débit est ensuite réduit

### LE MARCHÉ DU PAPIER POUR ONDULÉ RECYCLÉ

- Production européenne (27 pays) : 25 millions de tonnes
- Production française : 2,6 millions de tonnes

➤ dans un bassin tampon, puis des nutriments sont injectés dans la phase de « pré-acidification ». L'eau entre ensuite dans le méthaneur qui va éliminer 80% de la pollution grâce à des bactéries qui vont dissoudre la matière organique. Le bassin de nitrification sert par la suite d'aérateur pour d'autres bactéries qui élimineront les 20% de pollution restante. Avant de retourner dans l'Aisne, l'eau se retrouve dans un clarificateur pour la séparer des bactéries. 40% de cette « eau propre » seront réutilisés dans le process.

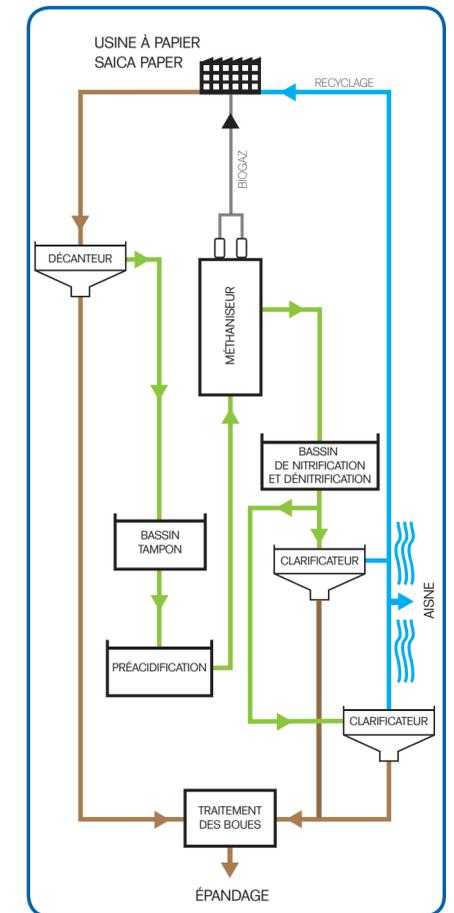
### Projets pour l'avenir

Pour prolonger son action en faveur de l'environnement la papeterie étudie avec la Direction des Voies Navigables de France la possibilité de charger les emballages ménagers récupérés en péniche sur l'Aisne. Les premiers essais sont concluants. Le développement de ce projet irait dans la continuité de la démarche environnementale menée par l'usine ces dernières années.

### QUE DEVIENNENT LES BOBINES DE PAPIER FABRIQUÉES ?

Une grande partie des bobines va être transformée pour fabriquer de nouveaux emballages en carton ondulé à usage industriel (transport, logistique) ou ménager (protection des produits alimentaires). Le reste de la production de papier est commercialisé auprès d'autres cartonneries en Europe.

### Le traitement des effluents



## L'EXPOSITION REVIPAC

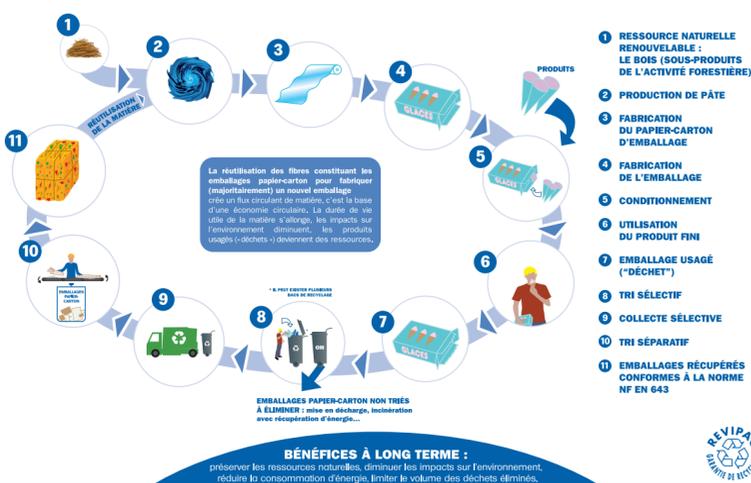
Le recyclage: une ambition partagée, une réussite commune.

Tout au long de l'année et au fil des événements organisés dans toute la France, REVIPAC a présenté les principes et les enjeux du recyclage. Ainsi, à Novillars comme ailleurs, les participants à la visite ont pu découvrir les principes de l'économie circulaire à travers les thèmes abordés par les 4 panneaux de l'exposition.

- Emballages et réutilisation de la matière (voir ci-contre)
- Processus de recyclage
- La chaîne de recyclage : les différentes étapes
- Les emballages ménagers et le recyclage

Cette exposition et les commentaires, faits lors de la présentation, permettent d'appréhender le recyclage de manière concrète et d'en saisir ainsi toutes les spécificités, tous les enjeux et tout le potentiel.

### Emballages et réutilisation de la matière



**BÉNÉFICES À LONG TERME :** préserver les ressources naturelles, diminuer les impacts sur l'environnement, réduire la consommation d'énergie, limiter le volume des déchets éliminés.

## ENTRETIEN AVEC M. CARROQUINO, DIRECTEUR DE LA PAPETERIE SAICA VÉNIZEL

Présent pour nous détailler le fonctionnement de son site Monsieur Carroquino a eu l'amabilité de répondre à quelques questions relatives à son activité. Nous l'en remercions.

Votre Groupe a engagé de nombreux investissements notamment en faveur de la protection de l'environnement pouvez-vous nous en expliquer les raisons ?

> Le Groupe Saica existe depuis 60 ans et s'est construit sur des piliers qui ont fait sa réussite: éthique, sens des responsabilités, qualité, sécurité, innovation technologique, formation et participation de ses collaborateurs, égalité professionnelle, respect environnemental et développement durable. Les investissements, à hauteur de 82 millions d'euros, ont modifié l'approche environnementale de l'usine en remplaçant la production de papier à partir du bois par un processus basé sur le papier recyclé.

En conséquence le site n'est plus classé Seveso et la nouvelle station de traitement des eaux de process permet de rendre de « l'eau propre » dans l'Aisne.

Pouvez-vous nous expliquer l'importance que vous donnez à un traitement égal des collectivités ?

> L'ensemble des acteurs est concerné par le dispositif emballage et la réalisation des objectifs est l'affaire de tous, solidaires dans l'action. Chaque citoyen a le droit de pouvoir participer à la collecte et au tri des emballages. Il a le droit à une égalité de traitement. En traitant toutes les collectivités territoriales sur un pied d'égalité, REVIPAC reconnaît leur solidarité et les efforts de tous en vue de respecter les obligations qui nous sont faites.

De plus, notre investissement permet d'offrir un recyclage de proximité aux collectivités régionales, ce qui nous permet de dire que le recyclage du papier des citoyens se fait dans les meilleures conditions environnementales possibles.



M. Carroquino